

**Commune de Chérac**  
**Liste des délibérations prises au Conseil Municipal du 14 avril 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le 14 avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de CHERAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU, Maire, pour examiner les délibérations indiquées ci-dessous.

**Présents :**

Monsieur Jean-Paul COMPAIN, Monsieur Michel DESPREZ, Monsieur Éric GADONNAUD, Monsieur Arnaud GALLIARD, Monsieur Christian GARRAUD, Monsieur Daniel MANDIN, Madame Françoise MARBOT, Monsieur Jacky MARFILLE, Monsieur Guy PORTMANN et Madame Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU.

**Absents et excusés :** Monsieur Patrick CHEVALIER, Madame Julia DEFAYE, Madame Corinne DESLANDE, Madame Julie KEFI et Madame Sandie SALOMON.

**Procurations :** Madame Julia DEFAYE a donné pouvoir à Madame Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU et Madame Sandie SALOMON a donné pouvoir à Monsieur Daniel MANDIN.

**Secrétaire de séance :** Monsieur Éric GADONNAUD.

-----

**N° 20250414-01 : VOTE DES SUBVENTIONS 2025 :**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Madame Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU, vote la somme de 3 850 € de subventions pour l'année 2025.

**N° 20250414-02 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025 :**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux d'imposition précédents.

Libellés	Taux 2025
Taxe foncière sur les propriétés bâties	39,39 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	45,41 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (taxe d'habitation sur les logements vacants si instituée)	10,50 %

**N° 20250414-03 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 DE LA COMMUNE :**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU, vote à l'unanimité, le budget primitif de l'exercice 2025 :

- **Investissement :** 1 057 887,98 € (dont 113 560,00 € de restes à réaliser) en dépenses et 1 057 887,98 € en recettes
  
- **Fonctionnement :** 1 764 116,18 € en dépenses et 1 764 116,18 € en recettes.

**N° 20250414-04 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 DU MULTISERVICES :**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU, vote à l'unanimité, les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2025 :

- **Investissement** : 12 102,91 € de dépenses et 12 102,91 € de recettes
- **Fonctionnement** : 24 559,09 € de dépenses et 24 559,09 € de recettes

**N° 20250414-05 : Demande de mise à disposition gracieuse de la salle des fêtes :**

Le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le tarif de location de la salle des fêtes à 25 € pour l'organisation d'un événement sportif le 24 mai 2025 de 9h à 14h.

**N° 20250414-06 : Convention de mise à disposition du service urbanisme « Droit des Sols » de Saintes Grandes Rives l'Agglo au profit de la commune de Chérac :**

Après lecture du rapport, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la convention et autorise Madame le Maire à la signer ainsi que tout document y afférent.

**N° 20250414-07 : Dévoiement de la VC n°36 à la Perruge :**

Le conseil décide, par 11 voix pour et 1 abstention, d'approuver la convention ayant pour objet d'organiser les modalités d'échange à venir entre la commune et l'Indivision BERNARD COCUAUD ; d'autoriser le Maire à signer tout document et pièce utile à l'échange, notamment la convention qui organise les modalités d'échange entre la portion de l'actuelle voie communale n°36 et les parties de la parcelle AW n°359 et n°360 et d'autoriser le Maire à initier les procédures nécessaires à la poursuite de l'échange de parcelles.

**N° 20250414-08 : Création d'un poste d'adjoint administratif (30h) :**

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de créer un emploi d'adjoint administratif à temps non complet de 30h/semaine.

Le secrétaire de séance,  
Éric GADONNAUD



Madame le Maire,  
Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU



Affiché le 24 AVR. 2025

Mise en ligne le 24 AVR. 2025